

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

ANNEE 2009



**Communauté de Communes du Val de Vienne**

24, Avenue du Président Wilson

87700 AIXE SUR VIENNE

Tél : 05 55 70 02 69

Fax : 05 55 70 02 47

# SOMMAIRE

---

<b>1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL .....</b>	<b>2</b>
<b>2. DES INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>3</b>
2.1. LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE .....	3
2.2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC .....	5
2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES .....	6
2.3.1. <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles</i> .....	6
2.3.2. <i>La collecte sélective des emballages ménagers</i> .....	7
2.3.3. <i>La collecte en déchèteries</i> .....	11
2.3.4. <i>Une collecte spécifique pour les encombrants (hors déchèteries)</i> .....	18
2.4. LA COLLECTE DES DECHETS NON-MENAGERS .....	19
2.5. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES .....	19
<b>3. DES INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>24</b>
3.1. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ELIMINATION .....	24
3.2. LES COUTS ET FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC.....	25
3.2.1. <i>Le financement du service par la fiscalité (euros HT)</i> .....	26
3.2.2. <i>Le financement du service (euros HT)</i> .....	28
<b>4. DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>32</b>
4.1. PREVENTION ET COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS .....	32
<b>5. SYNTHESE .....</b>	<b>34</b>
5.1. SYNOPTIQUE DES FLUX POUR LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (EN TONNES).....	34
5.2. PRINCIPAUX INDICATEURS .....	35
5.2.1. <i>Répartition des tonnages collectés en fonction des différents outils de collecte</i> .....	35
5.2.2. <i>Destination des déchets collectés</i> .....	36
5.2.3. <i>Les coûts du service (euros HT)</i> .....	36
5.3. CONCLUSION.....	37

# **1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL**

---

## **Obligation réglementaire :**

La loi Barnier N°95-101 du 02 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. En conséquence, chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » avant une mise à disposition auprès du public.

Le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 définit le contenu minimal du rapport.

## **Objectifs :**

- Evaluer la performance du service d'élimination des déchets,
- Responsabiliser les élus face à leurs assemblées et aux usagers,
- Favoriser la transparence vis-à-vis des usagers.

## **Contenu :**

- Indicateurs techniques
- Indicateurs financiers

## **Diffusion du rapport annuel :**

La diffusion la plus large possible doit être recherchée, auprès de tous les élus, les usagers et les responsables d'associations. La ville d'Aixe-sur-Vienne appartenant à la Communauté de Communes et dépassant 3500 habitants, le rapport doit donc être mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et en mairie dans les 15 jours qui suivent son adoption.

Le public est avisé par affichage à la Communauté de Communes, en mairie et lieux habituels d'affichage pendant un mois au moins.

Un exemplaire doit être adressé pour information au Préfet du département par le Président de l'EPCI.

## 2. DES INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1. Le territoire de la Communauté de Communes du Val de Vienne

*Le Val de Vienne : 10 communes, 18 507 habitants*



Collectivités adhérentes à l'EPCI	Nombre de communes	Population	% population / population totale
AIXE S/VIENNE	1	5532	30%
BEYNAC	1	618	3%
BOSMIE L'AIGUILLE	1	2279	12%
BURGNAC	1	719	4%
JOURGNAC	1	971	5%
ST MARTIN LE VIEUX	1	819	4%
ST PRIEST / AIXE	1	1589	9%
ST YRIEIX / AIXE	1	382	2%
SEREILHAC	1	1734	9%
VERNEUIL / VIENNE	1	3864	21%
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>18507</b>	

### Commentaires :

Les chiffres sont issus du recensement de 2007.

Le nombre d'habitants sur la Communauté de Communes est en augmentation par rapport au recensement de 1999.

### Introduction :

La Communauté de Communes du Val de Vienne a, depuis le 10 octobre 2002, la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » et a transféré la compétence « traitement » au SYDED (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets).

Le 3 novembre 2003, la Communauté a signé un nouveau marché avec la société COVED, par voie d'appel d'offres, effectif le 1<sup>er</sup> février 2004 (pour une durée de 5 ans ; reconductible 1 an). La société a tout d'abord collecté les ordures ménagères en porte à porte, pour l'ensemble des communes et les déchets propres et secs sur les communes d'Aixe sur Vienne, St Martin le Vieux et Bosmie l'Aiguille.

Pour les autres communes (Beynac, Burgnac, Jourgnac, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Yrieix-sous-Aixe, Séreilhac, Verneuil-sur-Vienne), les déchets propres et secs étaient encore collectés en apport volontaire par le SYDED, jusqu'au 31 janvier 2005.

Dès le mois de février 2005, la Communauté de Communes du Val de Vienne a étendu la collecte sélective en porte à porte sur l'ensemble de son territoire afin d'optimiser les performances du tri.

Le bac bleu contient tous les déchets recyclables, à l'exception du verre.

COVED collecte également les encombrants ménagers en porte à porte, une fois par mois sur toutes les communes.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2004, la Communauté de Communes a attribué l'entretien et la maintenance des bacs roulants à la société Plastic Omnium pour une durée de 5 ans, reconductible 1 an.

## 2.2. Organisation du service public

La Communauté de communes a la compétence « collecte des déchets ménagers ». Elle gère ainsi la collecte des ordures ménagères, des déchets propres et secs et des encombrants en porte à porte et la gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales situées à Verneuil sur Vienne et Bosmie-l'Aiguille (ouverte en mars 2008).

Le SYDED s'occupe du traitement des déchets ménagers, du bas de quai de la déchèterie et possède le contrat de collecte des déchets propres et secs et du verre en apport volontaire sur son territoire.

<b>Communes</b>	<b>Collecte des ordures ménagères (bac vert)</b>	<b>Collecte des déchets recyclables (bac bleu)</b>
Aixe sur Vienne (rive gauche)	Lundi	Jeudi
Aixe sur Vienne (rive droite)	Samedi	Mercredi
Beynac	Mardi	Mardi
Bosmie l'Aiguille	Vendredi	Mardi
Burnac	Jeudi	Jeudi
Journac	Jeudi	Jeudi
Saint Martin le Vieux	Lundi	Jeudi
Saint Priest sous Aixe	Mercredi	Mercredi
Saint Yrieix sous Aixe	Mardi	Mardi
Séreilhac	Lundi	Lundi
Verneuil sur Vienne (bourg)	Vendredi	Vendredi
Verneuil sur Vienne (campagne)	Vendredi	Mercredi

La fréquence de la collecte des encombrants est passée d'une fois par mois par commune à trois fois par an et par commune depuis février 2009 ; les tonnages ayant fortement baissé depuis 2008 suite à l'ouverture de la déchèterie à Bosmie-l'Aiguille.

## 2.3. La collecte des déchets provenant des ménages

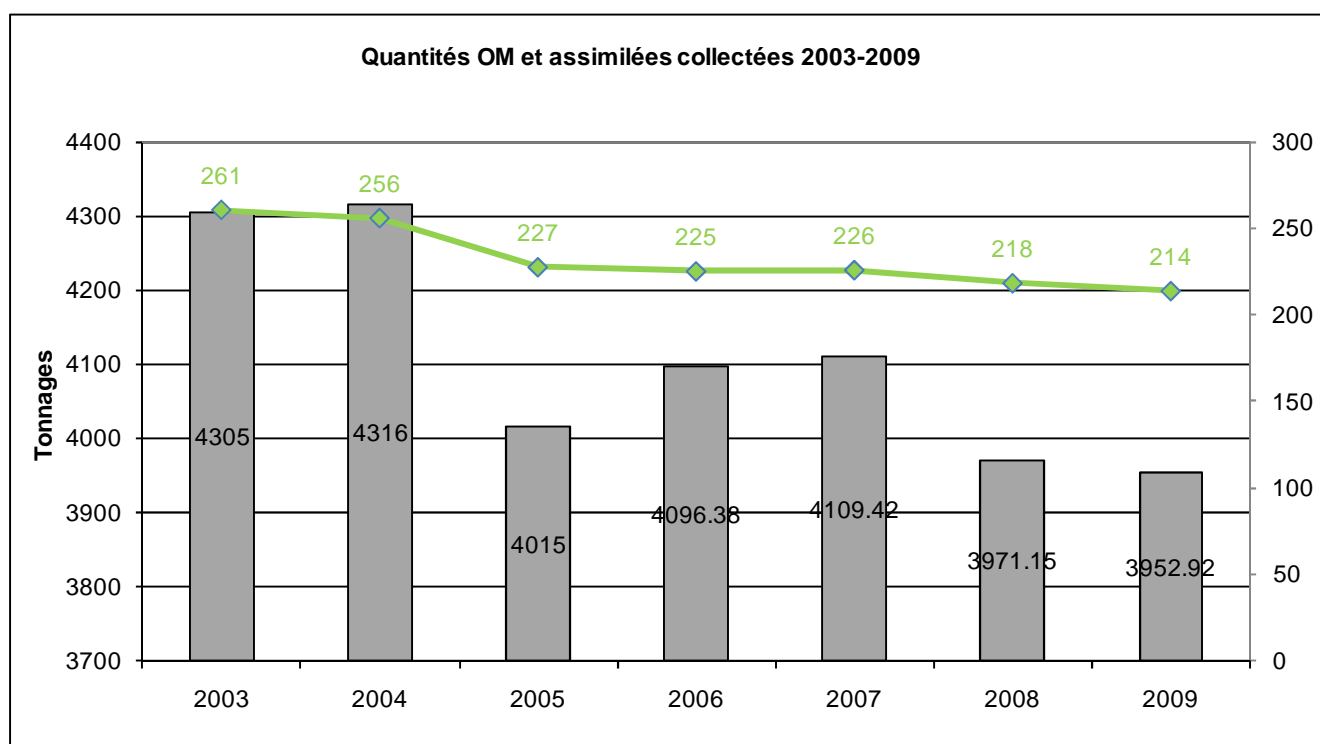
### 2.3.1. La collecte des ordures ménagères et assimilées (OMA)

*3 953 tonnes collectées soit 214 kg/habitant/an en 2009*

#### Définition

Il s'agit des ordures collectées dans le cadre du service public de collecte, hors collecte des déchets encombrants, collecte de déchets verts ou apports en déchèterie. Ces ordures comprennent également des déchets provenant des entreprises collectés dans les mêmes conditions.

La collecte des ordures ménagères et assimilées s'effectue en porte à porte en C1 (1 fois par semaine).



En 2008, les tonnages des OMA ont fortement diminué (3,5 %). Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs :

- meilleur tri des emballages ménagers (41 tonnes supplémentaires par rapport à 2007),
- augmentation du compostage individuel des déchets fermentescibles suite aux campagnes de 2007 et 2008,
- détournement d'encombrants du bac vert lié à un meilleur tri des usagers suite à l'ouverture de la déchèterie à Bosmie-l'Aiguille.

Le phénomène de diminution des tonnages d'ordures ménagères et assimilées se poursuit plus faiblement en 2009 (- 0,5% au total et -1,8 % par habitant).

Les gestes de tri sont très bien acquis par la population

### **Objectif Grenelle 2 :**

Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années.

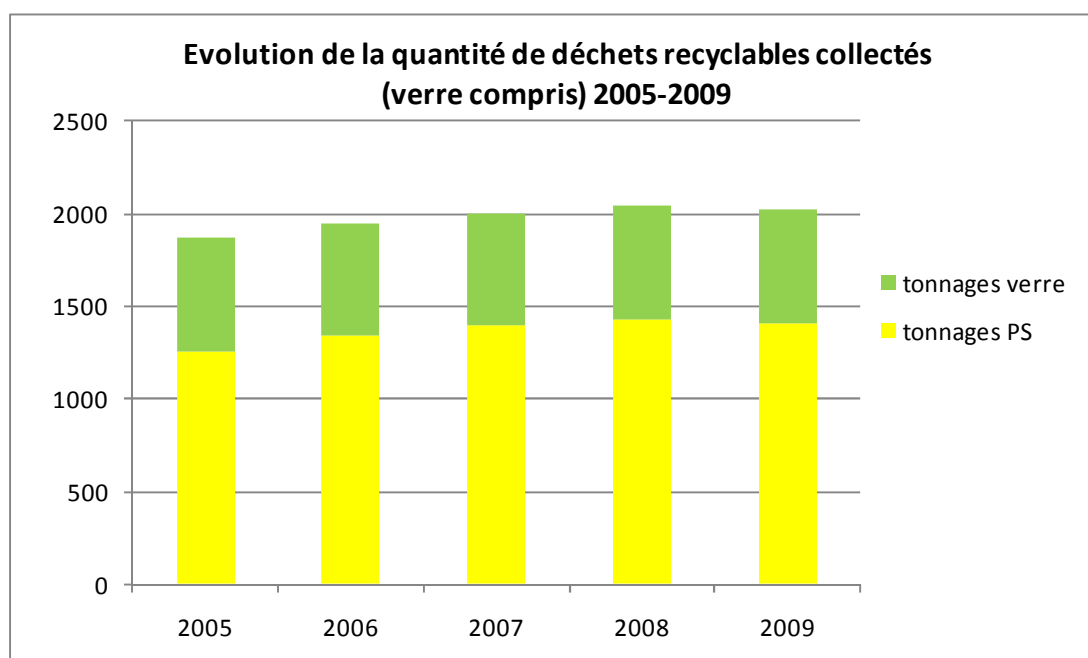
### **Commentaires**

La quantité des OMA produites par habitant a tendance à diminuer sur le Val de Vienne mais pas dans les proportions affichées par le Grenelle 2.

Il convient de développer les outils de prévention sur le territoire.

### **2.3.2. La collecte sélective des emballages ménagers**

*100 % de la population de la collectivité desservie,  
110 kg collectés par habitant en 2009*



#### **2.3.2.1. Population desservie**

##### **Introduction**

La population de la Communauté de Communes est entièrement desservie. Les habitants de la Communauté réalisent le tri depuis 1996, soit en porte à porte, soit en apport volontaire.

##### **Commentaires**

Les déchets recyclables ou « propres et secs » (papiers, journaux, carton, bouteilles plastiques, brique alimentaires, boîte de conserve, canette...) sont collectés en porte à porte une fois par semaine (en C1) depuis le mois de février 2005.

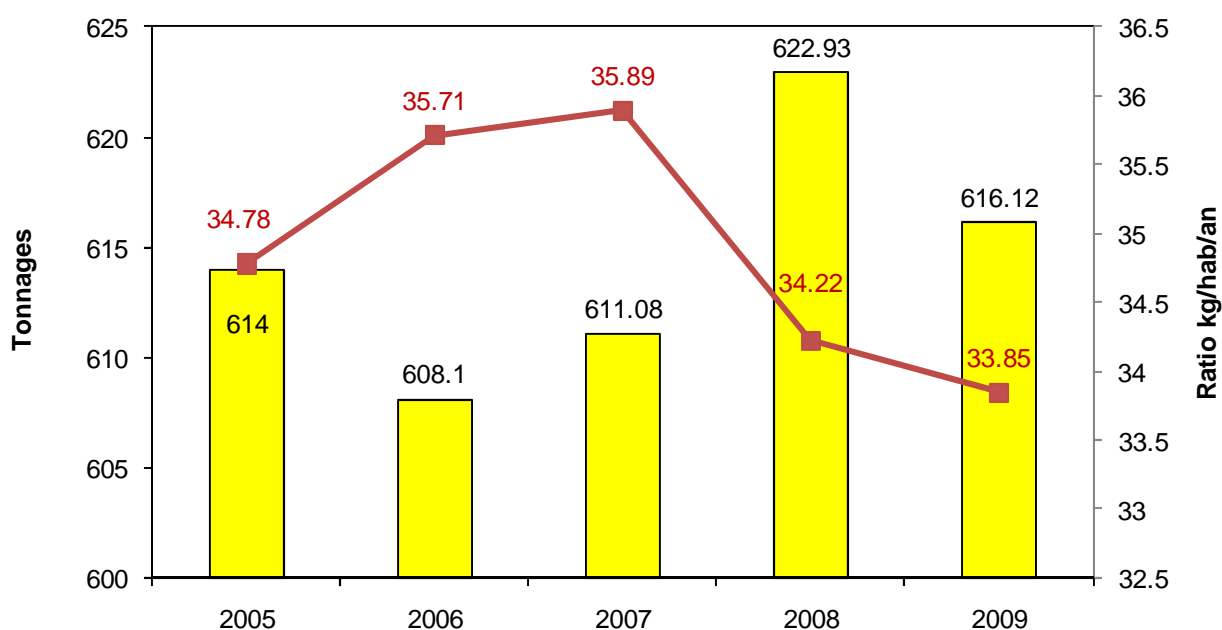
Le verre est collecté en apport volontaire depuis 1996.

### 2.3.2.2. Quantités collectées

Quantités collectées par matériaux et par type de collecte						
	Porte à porte		Apport Volontaire		Total	
	Quantité collectée en PAP (tonnes)	Quantité collectée par habitant (kg/h)	Quantité collectée en AV (tonnes)	Quantité collectée par habitant (kg/h)	Total collecté (tonnes)	Quantités collectées par habitant (kg/h)
Verre			616.12	33.29	616.12	33.29
Déchets propres et secs	1408.20	76.09	6.46	0.35	1414.66	76.44
<b>Total</b>	<b>1408.20</b>	<b>76.09</b>	<b>622.58</b>	<b>33.64</b>	<b>2030.78</b>	<b>109.73</b>

### 2.3.2.3. Le verre

#### Production de verre 2005-2009

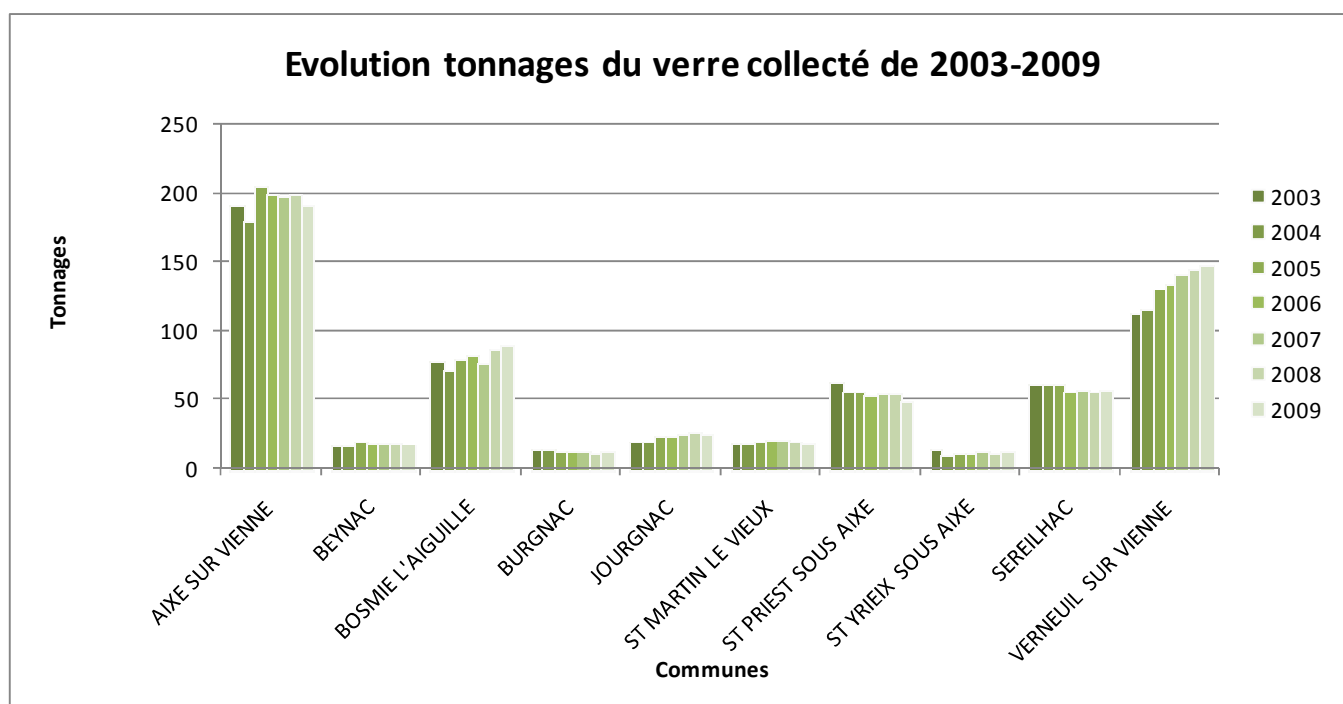
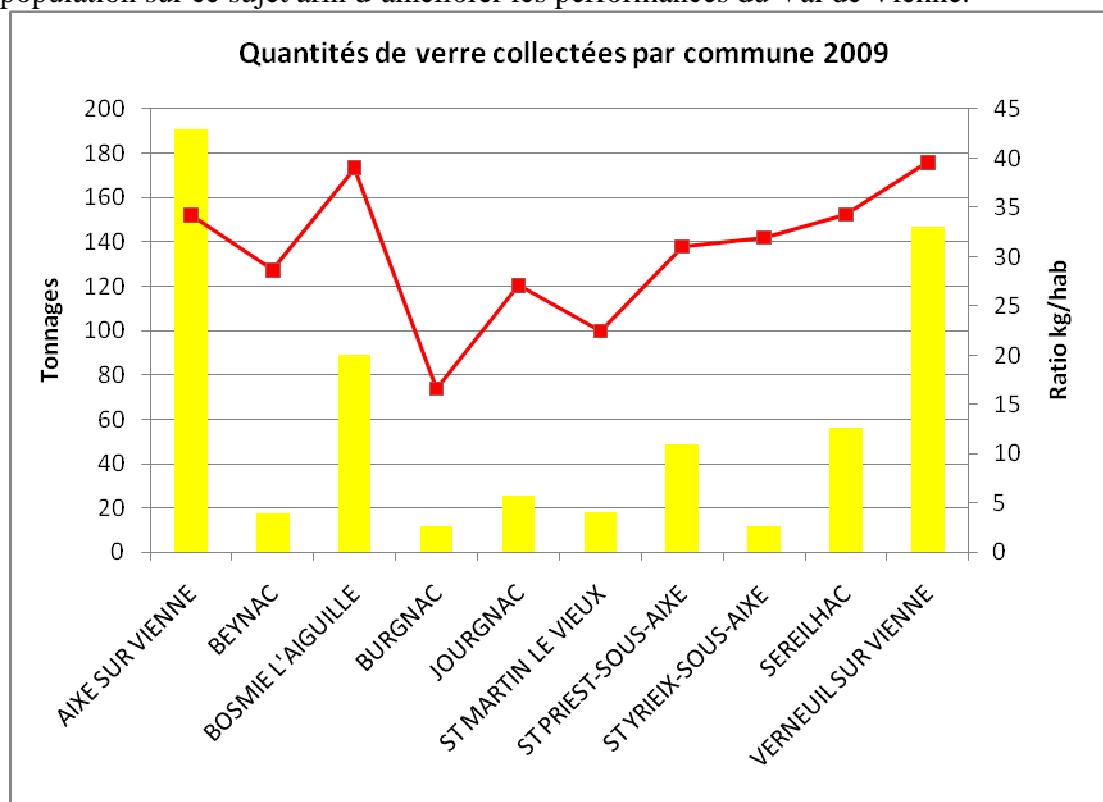


#### Commentaires

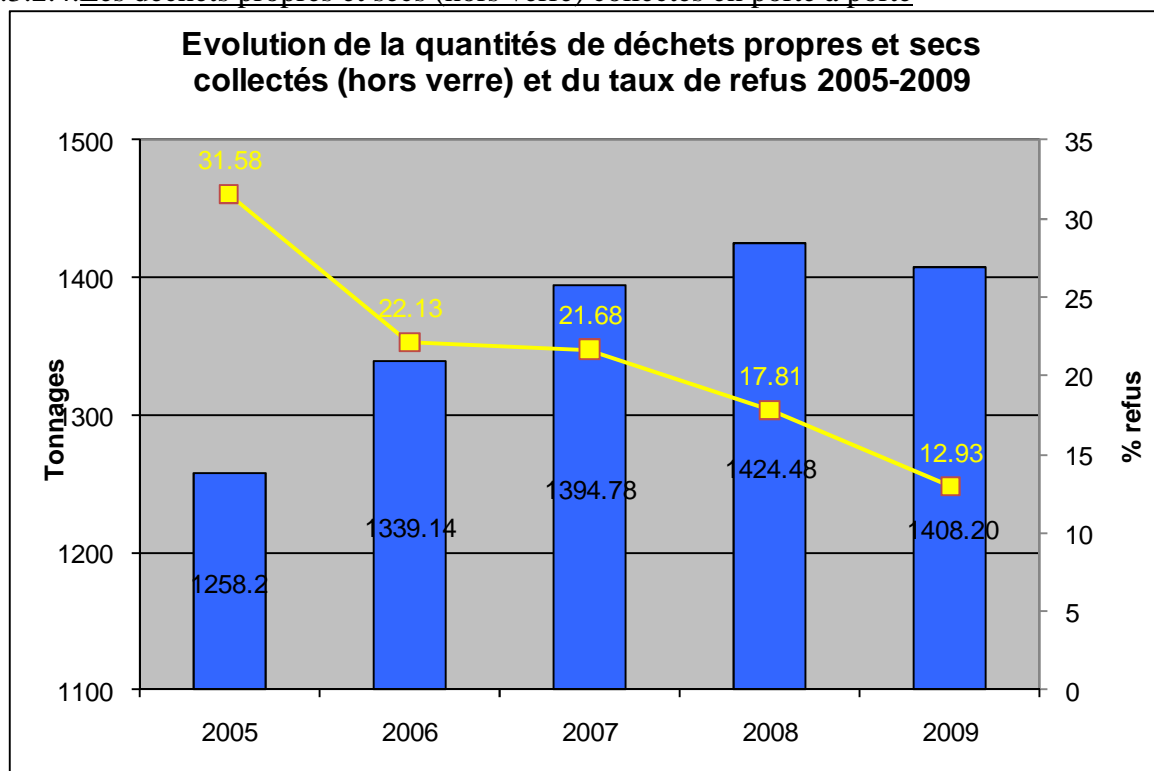
La quantité de verre collectée diminue en 2009 (- 1% par rapport à 2008). Le ratio de verre collecté par habitant sur une année sur le Val de Vienne est inférieur à celui de la moyenne nationale (38,54 kg/hab/an).

8 communes sur 10 ont leur ratio « verre » inférieur à celui d'Eco-Emballages cité ci-dessus. Seules les communes de Bosmie-l'Aiguille (39 kg/hab/an) et de Verneuil-sur-Vienne (39,54 kg/hab/an) présentent un ratio supérieur aux données d'Eco-Emballages.

Des actions de communication / sensibilisation doivent être mise en œuvre auprès de la population sur ce sujet afin d'améliorer les performances du Val de Vienne.



#### 2.3.2.4. Les déchets propres et secs (hors verre) collectés en porte à porte



	Refus		Valorisation	
	quantité de refus (en tonnes)	Pourcentage de refus	Quantité valorisée (tonnes)	Quantité valorisée par habitant (kg/h)
Verre	0	0%	616.12	33.29
Déchets propres et secs	182.08	12.93%	1226.12	66.25
<b>Total</b>	<b>182.08</b>	<b>8.97%</b>	<b>1842.24</b>	<b>99.54</b>

Matériaux	Ratios moyenne nationale
Verre	38.54
Déchets propres et secs	41.48
Total	80.27

\* Taux de refus moyen = 20 %

**NB :** Le taux de refus de tri représente la part des volumes de déchets refusés au centre de tri, à cause d'un tri incorrect, et acheminés à l'usine d'incinération.

Pour les déchets propres et secs les tonnages stagnent voire diminuent légèrement et le taux de refus passe de 18 % en 2008 à 13 % en 2009. Les communes du « Val de Vienne » présentent un taux de refus inférieur à la moyenne nationale (20 %).

Cette diminution montre que les actions engagées par l'ambassadeur du tri, associées au maillage des déchèteries, ont porté leurs fruits. Néanmoins, afin que les efforts ne faiblissent pas, la sensibilisation au tri (animations scolaires, stands sur les marchés...) doit se poursuivre

et doit être complétée par des actions ponctuelles d'envergure (campagne d'affichage, newsletter...)

Le geste du tri est intégré et les habitants du « Val de Vienne » commettent de moins en moins d'erreur.

Cependant, même si la quantité de déchets triés est supérieure à la moyenne nationale il ne faut pas relâcher les efforts à faire. Il convient de mettre l'accent sur la nécessité de réduire les déchets à la source. En effet, la quantité de déchets produits par les ménages du Val de Vienne ne cesse d'augmenter, notamment en déchèterie, ce qui engendre une augmentation des coûts de collecte et de traitement. C'est pourquoi, les actions de communication sur le thème de la prévention des déchets (compostages, achats durables, réemploi ...) seront poursuivies en 2010.

### **2.3.3. La collecte en déchèteries**

*2 déchèteries, 4238 tonnes collectées (229 kg/hab/an) (huile exclue)*

#### **Introduction**

La déchèterie intercommunale située sur la commune de Verneuil sur Vienne a été construite en Juin 1994. Celle située à Bosmie-l'Aiguille est ouverte depuis le 18 mars 2008. Elles sont gérées en régie par deux gardiens à temps complet sur chaque site et sont accessibles à toutes les communes de la Communauté.

#### **HORAIRES DECHETERIE INTERCOMMUNALE VERNEUIL-SUR-VIENNE**

Jours	Horaires d'été du 01/04 au 30/09	Horaires d'hiver du 1/10 au 31/03
Lundi et vendredi	9h-12h et 13h30-18h30	9h-12h et 14h-18h
Mardi et jeudi	14h-18h30	14h-18h
Mercredi	10h-12h et 13h30-18h30	10h-12h et 13h30-18h
Samedi	9h-12h et 13h30-18h30	9h-12h et 13h30-18h

#### **HORAIRES DECHETERIE INTERCOMMUNALE BOSMIE-L'AIGUILLE**

Jours	Horaires d'été du 01/04 au 30/09	Horaires d'hiver du 1/10 au 31/03
Lundi et vendredi	9h-12h et 13h30-18h30	9h-12h et 14h-18h
Mardi et jeudi	14h-18h30	14h-18h
Mercredi	10h-12h et 13h30-18h30	13h30-18h
Samedi	9h-12h et 13h30-18h30	9h-12h et 13h30-18h

## Informations diverses

Suite à l'ouverture de la déchèterie à Bosmie-l'Aiguille en mars 2008, la Communauté de Commune du Val de Vienne a mis un terme aux conventions d'accès aux déchèteries situées hors du Val de Vienne.

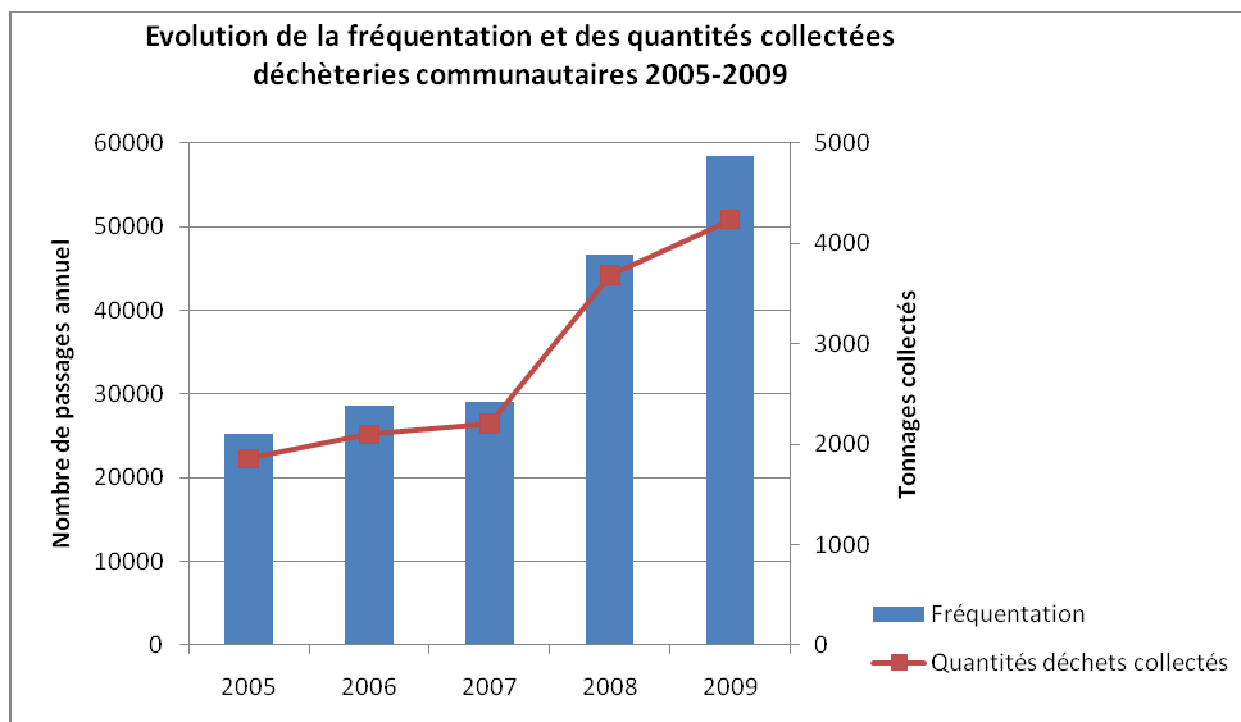
Les déchets des artisans et commerçants ne sont pas acceptés dans les deux déchèteries intercommunales. En outre, les professionnels du territoire ont accès, contre paiement, aux déchèteries qui leur sont réservées sur la commune de Limoges.

---

	Nombre de passages dans l'année	Population rattachée à chaque déchèterie	Quantités collectées (tonnes)
Verneuil	<b>31627</b>	18507	2183.82
Bosmie-	<b>26765</b>		2054.59
<b>Total</b>	<b>58392</b>	<b>18507</b>	<b>4238.403</b>

---

	Nombre de passages dans l'année	Population rattachée à chaque déchèterie	Quantités collectées (tonnes)
Verneuil sur Vienne	<b>31627</b>	18507	2183.82
Bosmie-l'Aiguille	<b>26765</b>		2054.59
<b>Total</b>	<b>58392</b>	<b>18507</b>	<b>4238.403</b>



Remarque :

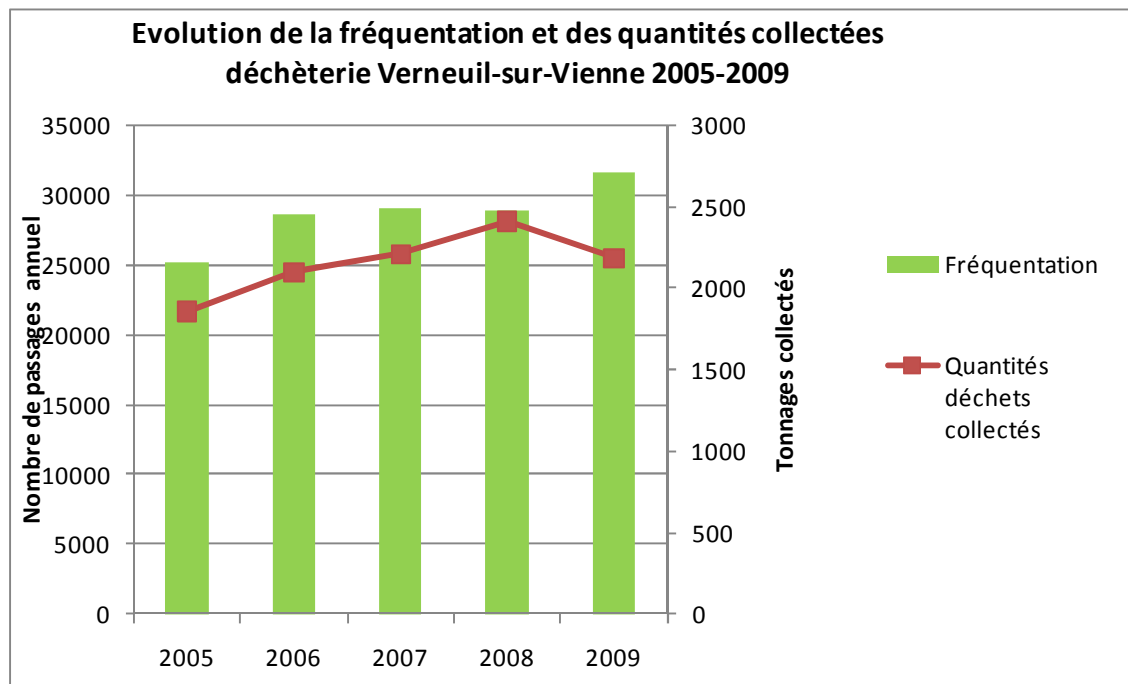
Contrairement aux années précédentes, les habitants du Val de Vienne ont accès seulement aux déchèteries du Val de Vienne. Ceci explique une augmentation des tonnages collectés et des fréquentations de ces équipements.

Les chiffres de 2009 reflètent réellement la production globale de déchets par habitant.

	Nombre de passages					Quantités collectées (tonnes)				
	2005	2006	2007	2008	2009	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Verneuil sur Vienne</b>	25215	28615	29013	28932	31627	1855	2099.1	2208.7	2408.15	2183.82
<b>Bosmie-l'Aiguille</b>				17702	26765				1279.88	2054.59
<b>Total</b>	<b>25215</b>	<b>28615</b>	<b>29013</b>	<b>46634</b>	<b>58392</b>	<b>1855.3</b>	<b>2099</b>	<b>2208.7</b>	<b>3688.03</b>	<b>4238.4</b>

### 2.3.3.1. Déchèterie Verneuil sur Vienne

#### 2.3.3.1.1. Fréquentation



#### Commentaires

La déchèterie intercommunale à Verneuil sur Vienne connaît une forte fréquentation, en constante augmentation depuis 2004, c'est pourquoi les déchets des professionnels ne sont pas acceptés.

En 2008, malgré l'ouverture d'un second site à Bosmie-l'Aiguille, la fréquentation mensuelle est restée stable par rapport à l'année 2007 ; celle-ci a cependant augmenté en 2009.

Le mois le moins fréquenté est janvier avec 290 passages par semaine en moyenne et le mois de mai rencontre un pic d'affluence avec plus de 840 passages par semaines. Les mois de juin à août bénéficient également d'une forte affluence avec plus de 770 usagers par semaine.

### 2.3.3.1.2. Tonnages collectés

Tonnages	Cartons	Ferraille	Déchets verts	Encombrants	DMS			Gravats	DEEE	Piles	Huiles moteur (t)	Huiles alimentaires (L)
					Batteries	Toxiques	Total DMS					
2009	29.1	97.38	926.18	670.35	2.068	14.257	16.325	378.54	61.93	1.13	2.88	0
2008	24.50	78.86	995.00	738.22	6.173	19.637	25.810	486.24	51.40	1.188	7	
2007	21.68	114.22	745.7	737.34	0.554	16.841	17.395	527.73	36.802	1.215	6.57	
2006	22.08	110.62	650.54	709.28	0	17.798	17.798	580.21		0.5	8.1	
2005	24.28	142.2	592.1	656.9	1.086	23	24.086	408.69	/	0.431	6.6	
2004	50.58	157.6	673.3	562.1	5.155	5.53	10.685	194.18	/	0.602	5.6	
2003	69.81	171	548.5	331.6								
<b>Evolution 08-09</b>	19%	23%	-7%	-9%	-66%	-27%	-37%	-22%	20%	-5%	-58%	

Le tonnage annuel (2184 t) de l'ensemble des déchets collectés à la déchèterie à Verneuil-sur-Vienne a diminué de 9% par rapport à 2008.

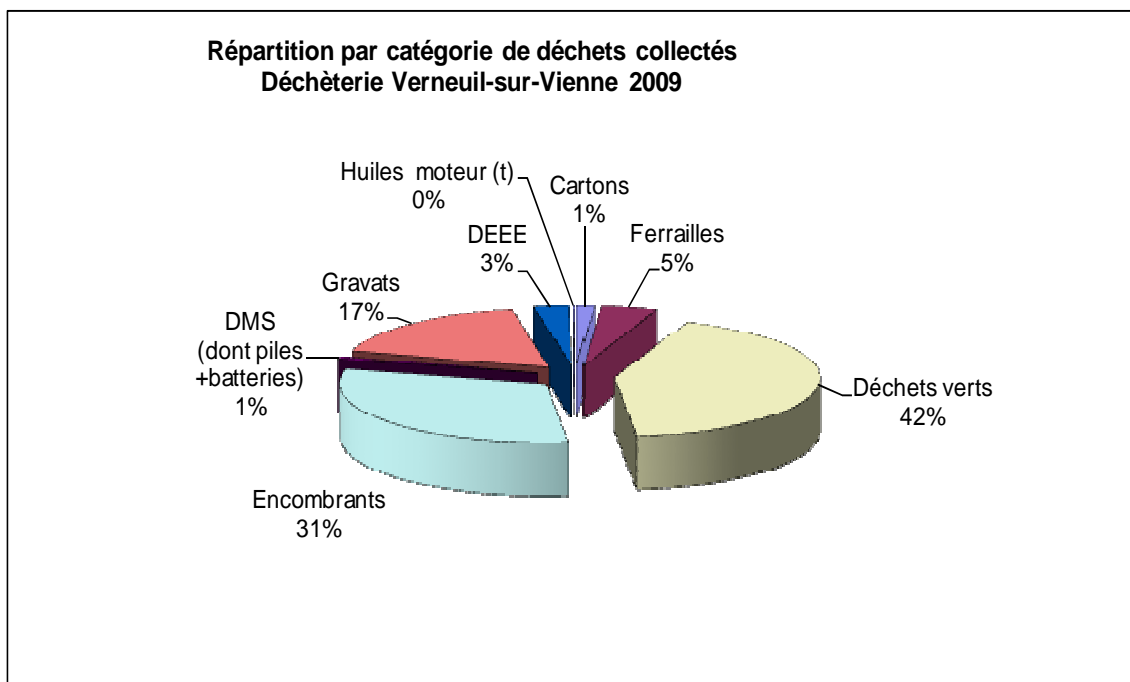
L'apport des gravats est en baisse par rapport à 2008. Le tonnage des batterie collecté est en baisse à cause de la recrudescence des vols, régulièrement constatés, étant donné le coût élevé de revente de ces matériaux.

A noter les baisses des déchets toxiques et des huiles moteur ainsi que celles, dans des proportions moins conséquentes, des déchets verts et encombrants. La diminution des déchets verts et encombrants n'est pas une réelle baisse mais plutôt une répartition plus égales des déchets du Val de Vienne sur les deux déchèteries.

La quantité de piles collectées en déchèterie est aussi en légère baisse ; les piles étant collectées sur d'autres sites (grandes surfaces...)

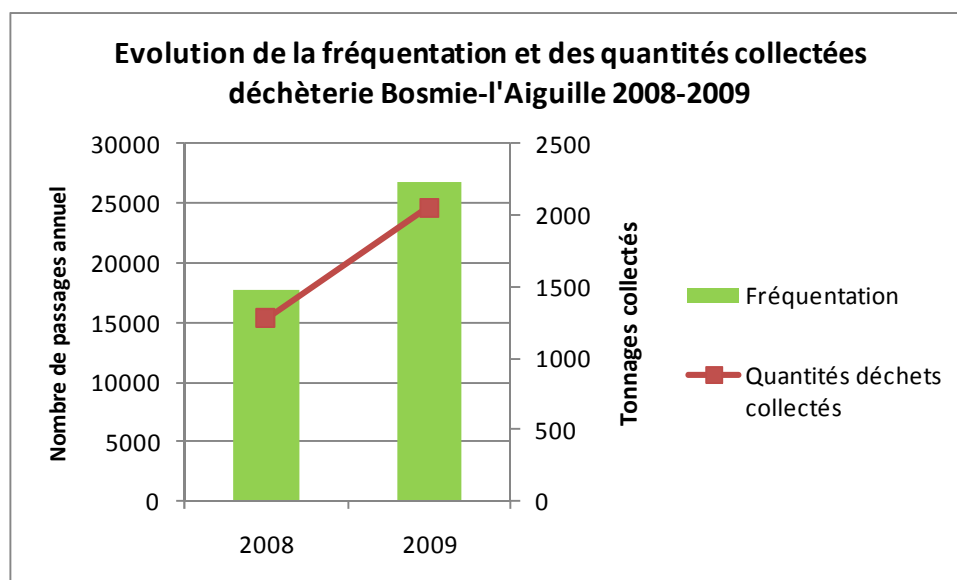
En 2009, il est à noter une progression de la filière de récupération des DEEE à hauteur de 20%. Les usagers privilégient le dépôt en déchèterie plutôt que la reprise 1 pour 1 par les magasins distributeurs de ce type d'équipement. De même, les quantités de ferraille et de cartons ont également augmenté ce qui permet d'améliorer les recettes de reprise de ces matériaux.

926 tonnes de déchets verts provenant de la déchèterie ont été broyées sur la plate forme située au Vaseix puis co-compostées avec des effluents d'élevage sur les parcelles du lycée agricole.



### 2.3.3.2. Déchèterie à Bosmie-l'Aiguille

#### 2.3.3.2.1. Fréquentation



La déchèterie à Bosmie-l'Aiguille est quasiment aussi fréquentée que celle à Verneuil-sur-Vienne avec 26 765 passages pour l'année 2009.

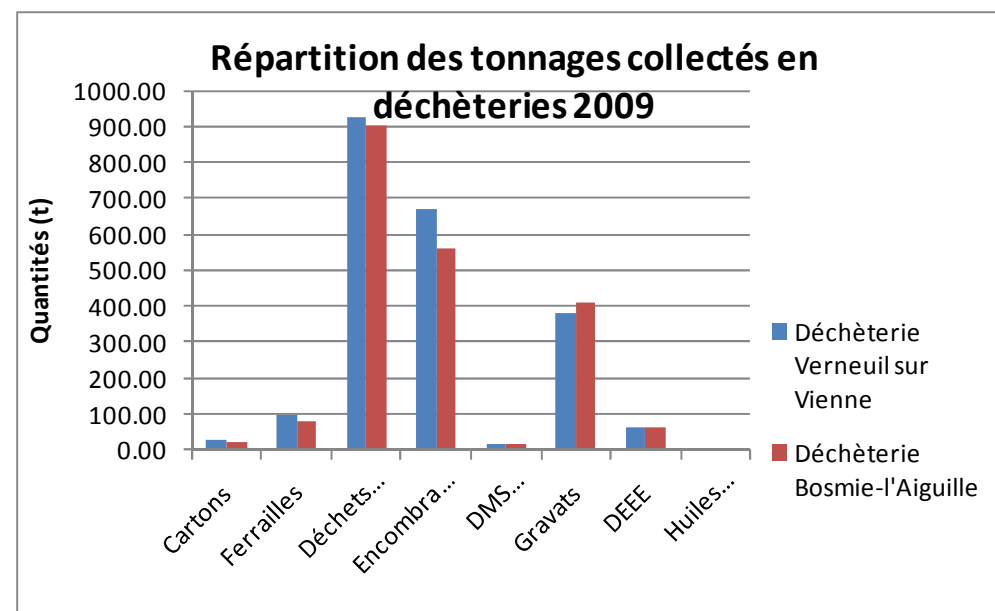
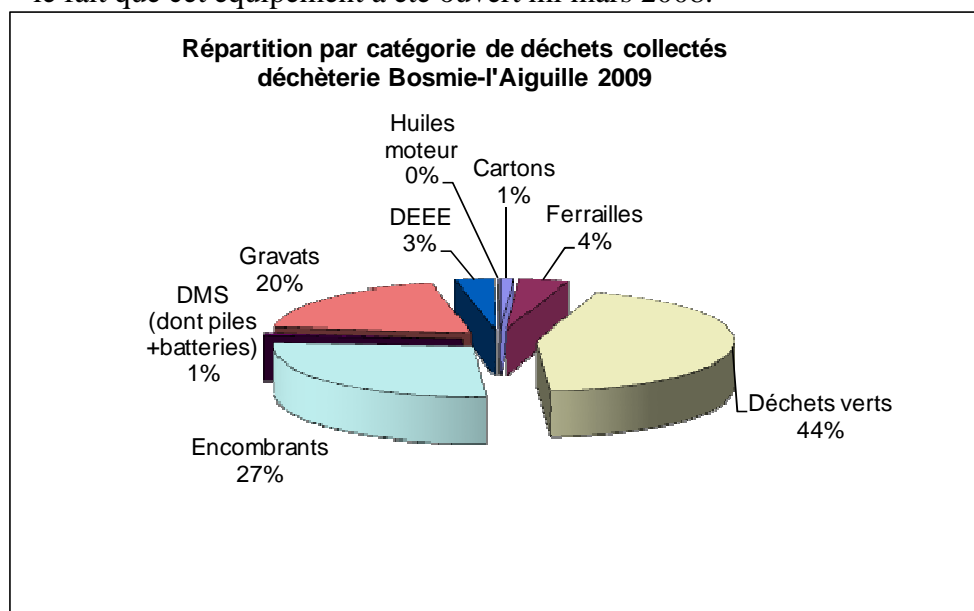
Le mois le plus fréquenté a été mai avec 750 passages par semaine et janvier est le mois le moins fréquenté avec 250 passages par semaine.

### 2.3.3.2. Tonnages collectés

Tonnages	Cartons	Ferraille	Déchets verts	Encombrants	DMS			Gravats	DEEE	Piles	Huiles moteur	Huiles alimentaires
					Batteries	Toxiques	Total DMS					
2009	21.14	81.5	900.3	559.88	0	16.218	16.218	407.62	64.61	0.89	2.43	0
2008	14.75	45.18	593.78	343.70	3.310	8.308	11.618	228.28	39.71	0.435	2.43	
Evolution 08-09	43%	80%	52%	63%	-100%	95%	40%	79%	63%	105%	0%	

2054 tonnes de déchets ont été collectées sur la déchèterie à Bosmie-l'Aiguille en 2009 ce qui est comparable au site de Verneuil-sur-Vienne (2184 t).

Par rapport à 2008, les tonnages collectés ont augmenté dans toutes les catégories de déchets (stagnation des huiles moteur) ce qui s'explique par le fait que cet équipement a été ouvert mi mars 2008.



### 2.3.4. Une collecte spécifique pour les encombrants (hors déchèteries)

*3 passages par an par commune  
environ 2 kg/hab/an d'encombrants collectés à domicile*

#### **Introduction**

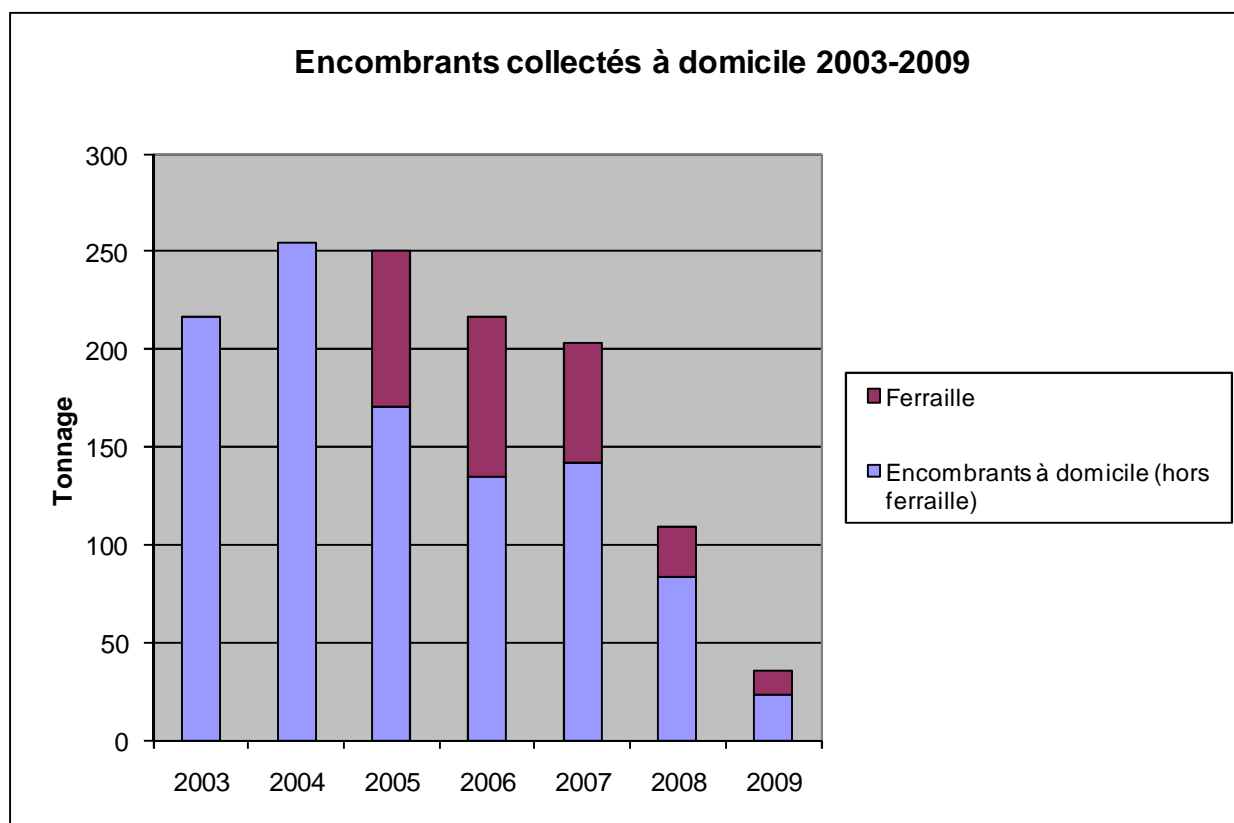
La collecte des encombrants est réalisée une fois par mois, après inscription en mairie. Sont inclus dans la catégorie des encombrants ménagers, tous déchets produits par les ménages ne pouvant être collectés avec les ordures ménagères du fait de leur taille.

Sont exclus de cette catégorie depuis 2006 :

- les déchets ménagers spéciaux, (batterie, peinture...)
- les gravats,
- les écrans de TV et d'ordinateurs,
- les déchets amiantés,
- les pneus et autres matériels automobiles et cyclomoteurs,
- les matériels agricoles

En 2009, les encombrants sont enfouis au CET de Cadillac à Saint Léonard de Noblat puis après la fermeture de ce site, ils sont envoyés au CSDMA Alvéol à Peyrat de Bellac.

La fréquence de la collecte des encombrants est passée d'une fois par mois par commune à trois fois par an et par commune depuis février 2009 ; les tonnages ayant fortement baissé depuis 2008 suite à l'ouverture de la déchèterie à Bosmie-l'Aiguille.



## Commentaires

Depuis la progression du cours de la ferraille et du coût des métaux, COVED met un camion supplémentaire à disposition pour collecter la ferraille à part. Cette collecte permet d'assurer une valorisation de ce matériau, ce qui n'était pas le cas avec le SYDED (tout était enfoui). COVED se rémunère directement par la vente de la ferraille.

En 2009, la quantité d'encombrants collectée à domicile a baissé de 68 % par rapport à 2009). La ferraille représente environ 34 % du tonnage d'encombrants en 2009 (25% en 2008)

La baisse significative du tonnage des encombrants collectés à domicile est due à l'existence de deux déchèteries communautaires.

Au vu du faible tonnage collecté et au coût important de cette collecte, il faudra envisager une modification de ce service lors du renouvellement du marché de collecte.

## 2.4. La collecte des déchets non-ménagers

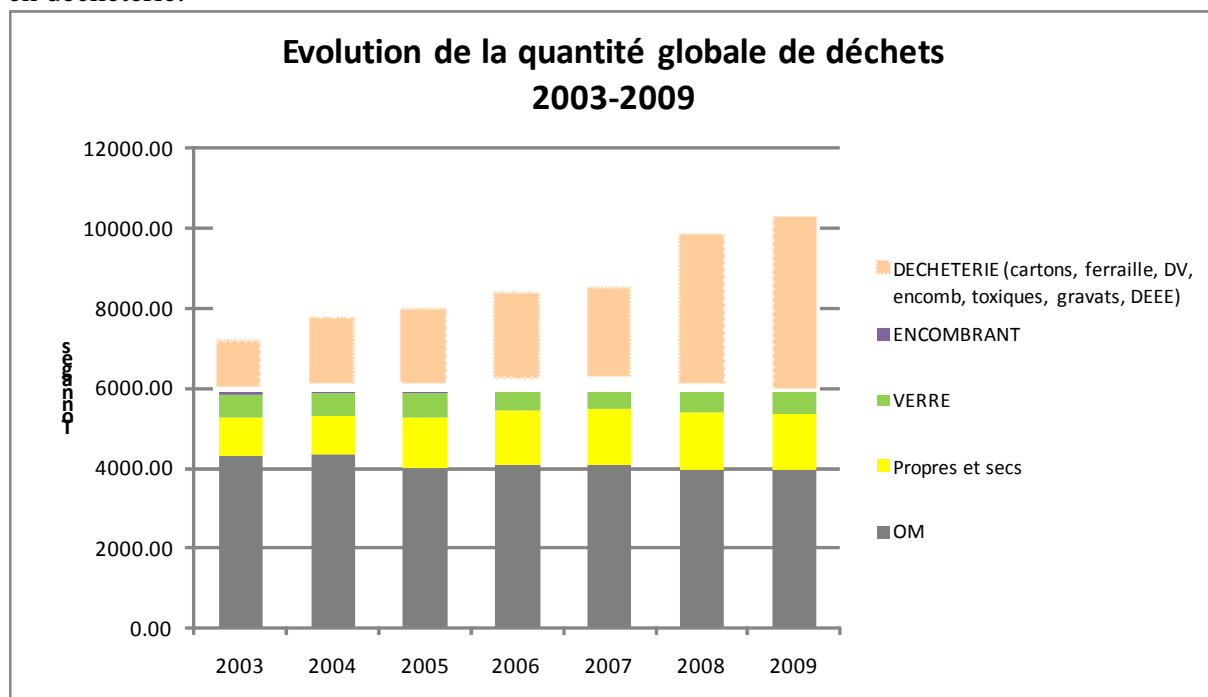
Il n'existe pas de service spécifique permettant la comptabilisation de ce type de déchets.

## 2.5. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

*10 257 tonnes de déchets collectés dont 40 % valorisés*

### Définition

Les déchets ménagers et assimilés sont l'ensemble des déchets collectés dans le cadre du service public de collecte des déchets. Ils comprennent les ordures ménagères et assimilés, les déchets propres et secs, le verre, les encombrants collectés à domicile et les déchets apportés en déchèterie.



La production totale des déchets ménagers est en augmentation (+ 4,5 % par rapport à 2008). Celle-ci est due à l'augmentation des quantités de déchets collectés en déchèteries. L'année 2009 reflète la véritable production de déchets du Val de Vienne car auparavant les quantités amenées dans les déchèteries conventionnées n'étaient pas déterminées ainsi que le tonnage des déchets verts déposés dans les sites non contrôlés. Il est à noter que le tonnage d'ordures ménagères et celui des déchets de déchèteries représente une part équivalente (environ 40 % chacun) de l'ensemble des déchets collectés.

Ce constat renforce l'idée de mener, au sein de la collectivité, une politique de « prévention », afin de réduire la quantité de déchets produits à la source, à travers notamment la promotion du compostage, de la réduction à la source afin de mieux maîtriser les coûts. La question du réemploi des encombrants sera aussi une piste à explorer.

## Introduction

La compétence traitement a été transférée au SYDED, qui a pour mission l'étude, la réalisation et la gestion des traitements des déchets ménagers et assimilés en Haute-Vienne en application du Plan Départemental.

Il regroupe 184 communes représentant environ 170 000 habitants.

Type d'unité de traitement	Commune d'implantation	Type de déchets collectés traités	Tonnages de la collectivité traités (année n)
UIOM	LIMOGES	OM résiduelles	3952.92
CET CLASSE II		OM résiduelles	
CET CLASSE II	BELLAC	Encombrants	23.17
COVED	Valorisation revente	Encombrants (ferraille)	12.18
CENTRE DE TRI	BEAUNE LES MINES	Déchets propres et secs	1414.66
USINE DE RECYCLAGE	VERGEZE (30)	Verre	616.12
SMURFIT ou EPR	SAILLAT SUR VIENNE AUBERVILLIERS	Cartons (déchèterie)	50.24
APROVAL	LIMOGES	Ferrailles (déchèterie)	178.88
PLATE FORME BROYAGE + CO-COMPOSTAGE	VERNEUIL S/VIENNE	Déchets verts (déchèterie Verneuil)	926.18
PLATE FORME COMPOSTAGE	BERNEUIL	Déchets verts (déchèterie Bosmie)	900.30
CET CLASSE II	CHATILLON / INDRE (36) ou (23)	Encombrants (déchèterie)	1230.23
CET CLASSE III	FEYTIAT (87)	Gravats (déchèterie)	786.16
SARP	BORDEAUX	Toxiques (déchèterie)	32.54
LA BOITE A PAPIERS	LIMOGES	DEEE (déchèterie)	126.54
COREPILE		Piles - accumulateurs	2.02
SHRUJ		Huiles minérales	5.31

## **Déchets enfouis et incinérés**

5992 tonnes (324 kg/hab/an) de déchets ménagers ont été enfouies ou incinérées (hors refus de tri).

Ces tonnes se décomposent de la manière suivante :

- 3953 tonnes d'ordures ménagères résiduelles sont incinérées à Limoges.
- 23 tonnes d'encombrants collectés en porte à porte sont enfouies au CET de Cadillat à Saint Léonard de Noblat et au CSDMA Alveol à Peyrat de Bellac.
- 1 230 tonnes d'encombrants provenant des déchèteries sont enfouies en dehors du département (Chatillon s/Indre).
- 786 tonnes de gravats provenant des déchèteries sont également enfouies.

En 2009, la Communauté de Communes a produit l'équivalent de 324 kg/hab/an de déchets enfouis ou incinérés ; ce qui représente une augmentation d'1 % par rapport à 2008.

### **Objectifs Grenelle 2 :**

Les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage seront globalement réduites avec pour objectif, afin de préserver les ressources et de prévenir les pollutions, une diminution de 15 % d'ici à 2012.

Afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux, il conviendrait de mettre en place une filière de valorisation pour les encombrants ménagers (réemploi, mise en place de nouvelles filières...)

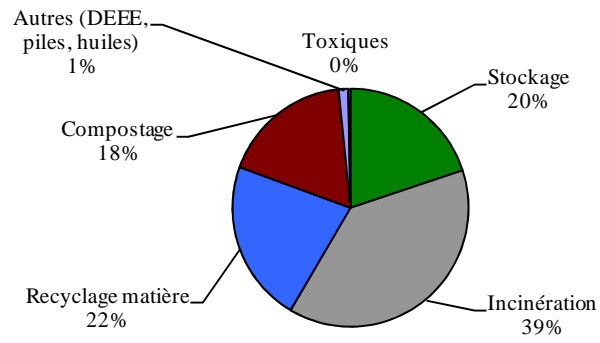
## **Recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés**

926 tonnes de déchets verts récupérés en déchèterie ont été acheminées vers la plate-forme de broyage et de co-compostage du lycée agricole des Vaseix à Verneuil-sur-Vienne.

Le compostage augmente de 2 % par rapport à 2008.

La part du stockage reste stable et l'incinération diminue de 2 % par rapport à 2008 du fait de la baisse des tonnages d'ordures ménagères et de la meilleure qualité du tri.

### Destination des déchets collectés



Le taux du recyclage matière et organique en Val de Vienne est d'environ 42 %.  
La communauté de Communes du Val de Vienne a d'ores et déjà atteint les objectifs du Grenelle 2 dans ce domaine.

**Objectifs Grenelle 2 :**

Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45% en 2015 de déchets ménagers et assimilés.

### 3. DES INDICATEURS FINANCIERS

#### 3.1. Modalités d'exploitation du service d'élimination

##### Introduction

La collecte des déchets ménagers est réalisée par COVERED depuis 2004 pour 5 ans, reconductible 1 an.

Le marché de location et maintenance des bacs roulants a été attribué en 2004 à PLASTIC OMNIUM pour une durée de 5 ans, reconductible 1 an.

Le traitement est délégué au SYDED.

	Régie	Marché d'exploitation	Délégation	Autre	Montant annuel des prestations (€ TTC)
		COVERED			475 067.56
		COVERED			29 493.80
		COVERED			344 900.58
	X				27 147.62
Collecte		COVERED			1 197.12
		PLASTIC OMNIUM			148 348.87
					9 766.98
					7 176.00
			ANTEA		63 105.75
	X				63 915.00
	X				66 323.21
					5 808.19
					14 800.85
		X			1 495.40
				1 327.34	
Traitement				SYDED	345 152.77
				SYDED	2 702.08
				SYDED	69 476.00
				SYDED	242 113.00
					36 305.00
<b>Total</b>					<b>1 955 623.12</b>

Résiduelle

Encombrants

Sélective

Communication tri

Location/évacuation benne Aixe

Location maintenance bacs roulants

---

Frais divers renouvellement marchés collecte + bacs (insertion, assistance juridique)

Communication nouveau dispositif

Etude optimisation service déchets

Déchèterie Verneuil - Fonctionnement

Déchèterie Bosmie - Fonctionnement

Déchèterie Verneuil (investissement)

Déchèterie Bosmie (investissement)

Déchèterie St Martin (investissement)

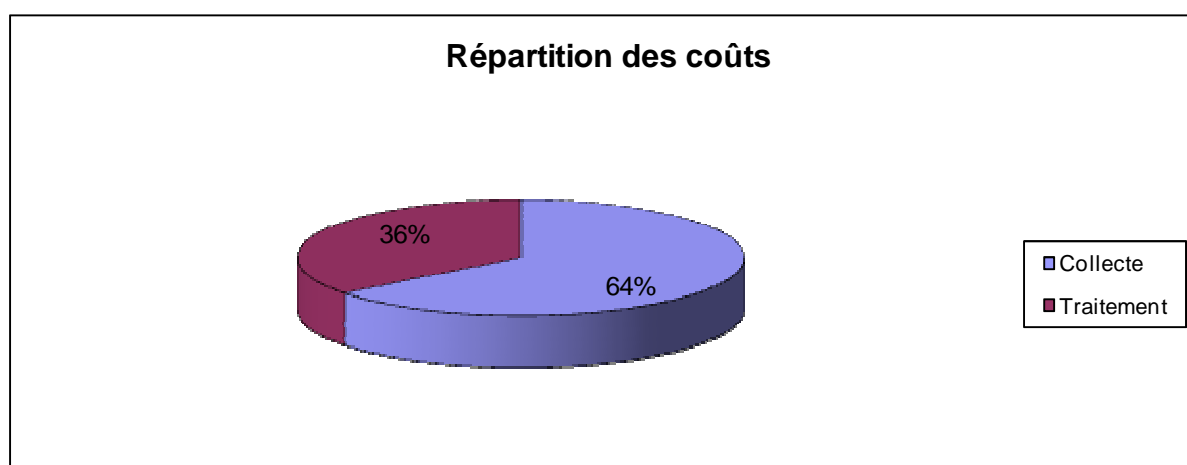
Amortissement

OM

Encombrants

Tri

---



### Commentaires

Le montant indiqué pour la collecte des déchets résiduels comprend la collecte des ordures ménagères et la location/évacuation de la benne mise à disposition pour les déchets de la ville d'Aixe-sur-Vienne.

Celui pour la collecte des déchèteries inclut :

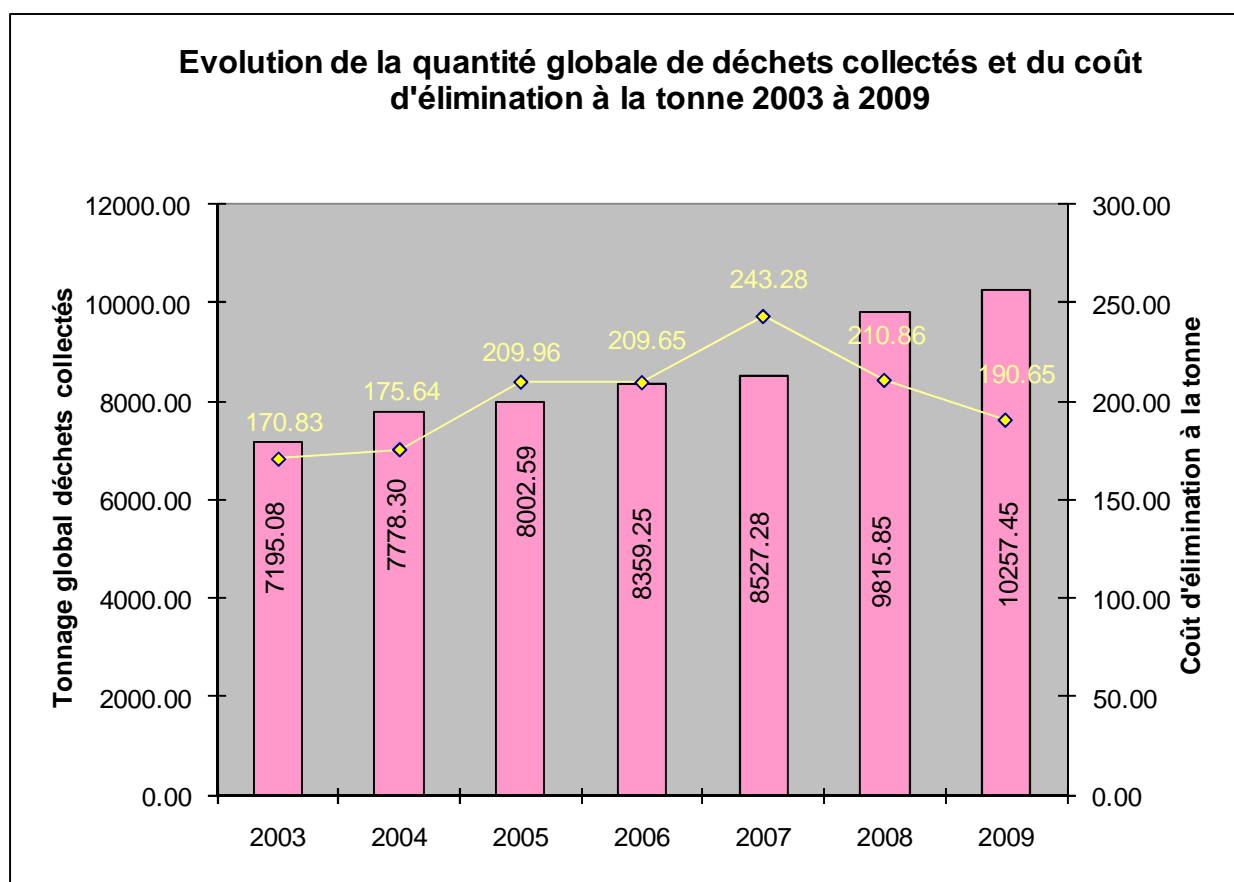
- le coût du haut de quai des déchèteries (rémunération des gardiens, frais divers et d'entretien)
- l'investissement pour la déchèterie à Bosmie-l'Aiguille
- les participations pour l'accès aux déchèteries de Nexon, Isle et Saint Cyr.

### 3.2. Les coûts et financement du service public

*L'élimination d'une tonne de déchets ménagers revient à environ 190 euros*

Le coût à la tonne (190 euros/t) est obtenu en divisant le montant total du financement du service par la production globale de déchets ménagers (OM + PS + Verre + Encombrants + déchèterie).

Est inclus dans le coût du service, la part des investissements liés aux travaux sur les déchèteries. Si on enlève la part due à l'investissement, le coût d'élimination à la tonne revient à **188 € TTC**



### 3.2.1. Le financement du service par la fiscalité (euros TTC)

#### Introduction

Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est basée sur le foncier bâti.

Pour un particulier, le montant de la TEOM varie notamment en fonction de la valeur locative de l'habitation (surface, confort...) et des bases fiscales de la commune.

	Montant en € TTC
Budget général	0
TEOM	2 037 953.00
Excédent année n-1	54 676.71
REOM	0
Redevance spéciale	0
Prestations	0
Contribution des collectivités adhérentes	0
Ventes de matériaux (compost, métaux)	0
Vente d'énergie	0
Soutien Eco-Emballages	7 079.25
Subventions - aides- remboursements	49 391.99
<b>Total</b>	<b>2 149 100.95</b>

<sup>1</sup> Le montant de la TEOM inclut les soutiens d'Eco-Emballages.

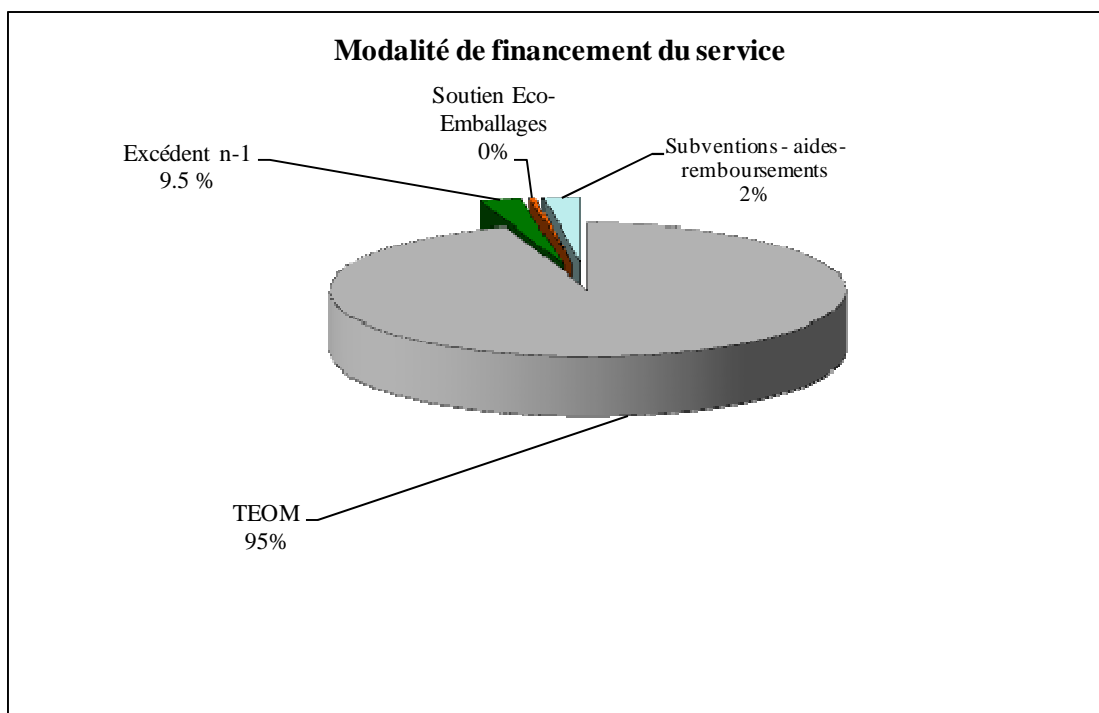
<sup>2</sup> Les remboursements comprennent :

- la contribution au service d'entreprises et de gens du voyage installés sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Vienne pour une période donnée et n'étant pas soumis à la TEOM.

- l'aide du CNASEA pour le contrat de l'ambassadeur du tri.

- les subventions pour la réalisation de la déchèterie à Bosmie-l'Aiguille

Les recettes perçues (TEOM) permettant de financer le service et d'investir sur de nouveau équipement ou de réaliser une étude d'optimisation.



### 3.2.2. Le financement du service (euros TTC)

## Budget

Année	Tonnage OM	Tonnage ENC(dont ferraille)	Collecte OM		Collecte ENC		Traitement OM		Traitement ENC	
			Total	Par tonne	Total	Par tonne	Total	Par tonne	Total	Par tonne
2003	4304,72	216,58	356 842,98 €	82,90 €	27 220,60€	126 €	331 099,92 €	77,00 €	12 835,55 €	59,15 €
2004	4314,00	254,39	397 563,65 €	92,16 €	35 388,04€	139 €	340 521,48 €	78,50 €	16 201,56 €	65,86 €
2005	4015,57	250,65	413 552,40 €	102,99 €	37 212,34€	144 €	319 148,15 €	79,00 €	17 206,15 €	66,95 €
2006	4096,38	216,50	445 019,82 €	108,64 €	39 935,04€	184,46 €	342 993,22 €	79,50 €	10 594,18 €	79,50€
2007	4109,42	203,13	455 380,14 €	110,81 €	40 976,12€	201,72 €	332 863,02 €	81,00 €	11 408,05 €	81,00€
2008	3971,15	109,26	473 457,21 €	119,22 €	42 602,74€	389,92 €	334 237,68 €	84,00 €	7 304,64 €	84,00 €
2009	3952,92	35,35	475 067,56 €	120,18 €	29 493,80	834,33 €	345 152,77	87,30 €	2 702,08	87,30 €

Entre 2008 et 2009, on observe une diminution du tonnage des ordures ménagères de 18 tonnes (-0,5%). Le coût de collecte à la tonne augmente quant à lui de 0,8 % à cause du coût du pétrole et de la baisse du tonnage collecté (autant de kilomètres parcourus).

En revanche, le tonnage des encombrants, collectés à domicile, continue à fortement baisser (-68 % par rapport à 2008) ce qui induit une forte augmentation du coût de collecte à la tonne : +140 % en 2009 malgré la diminution de fréquence.

Les coûts de collecte progressent notamment à cause de l'inflation et du prix élevé du gasoil.

Ramené au nombre d'habitants desservis, le coût de collecte des ordures ménagères par habitant reste stable par rapport à 2008. (25,67 €)

Le coût de collecte sélective en porte à porte s'élève à 245 €/tonne. Il est supérieur à celui de 2008 qui s'élevait à 241,30 €/tonne, soit une augmentation de 1.5%.

Afin de réaliser des économies sur le poste de collecte, il conviendra dans le cadre du prochain marché de collecte de revoir les fréquences et modalités de ramassage des recyclables et les circuits de collecte des ordures ménagères et de supprimer la collecte des encombrants en porte à porte, très coûteuses à la collectivité, étant donné le très faible tonnage collecté à domicile.

Le coût de traitement des ordures ménagères a augmenté par rapport à 2008. Il s'élève désormais à 87,30 €/tonne (+ 3,8 %).

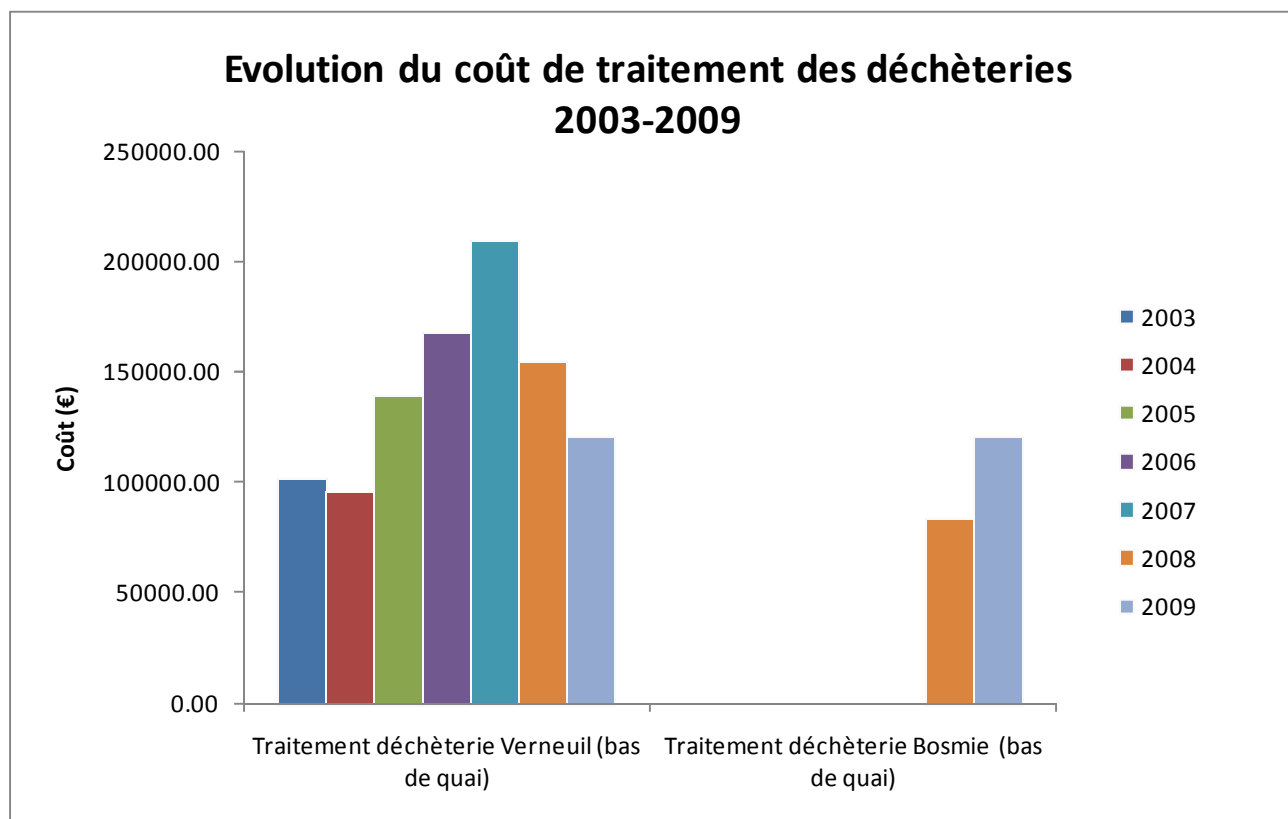
**Le coût de traitement des déchets recyclables (hors verre) baisse par rapport à 2007 suite à la mise en place du nouveau barème Eco-emballage plus favorable au SYDED. Il s'élève globalement à 69 476€ en 2009, soit - 1,8 % par rapport à l'année précédente, (soit 49 €/t). Il est très inférieur au coût d'incinération des ordures ménagères (87,30 €/t).**

**Aussi, il faut continuer à trier pour limiter la hausse du coût d'élimination des déchets.**

## Dépenses pour les déchèteries

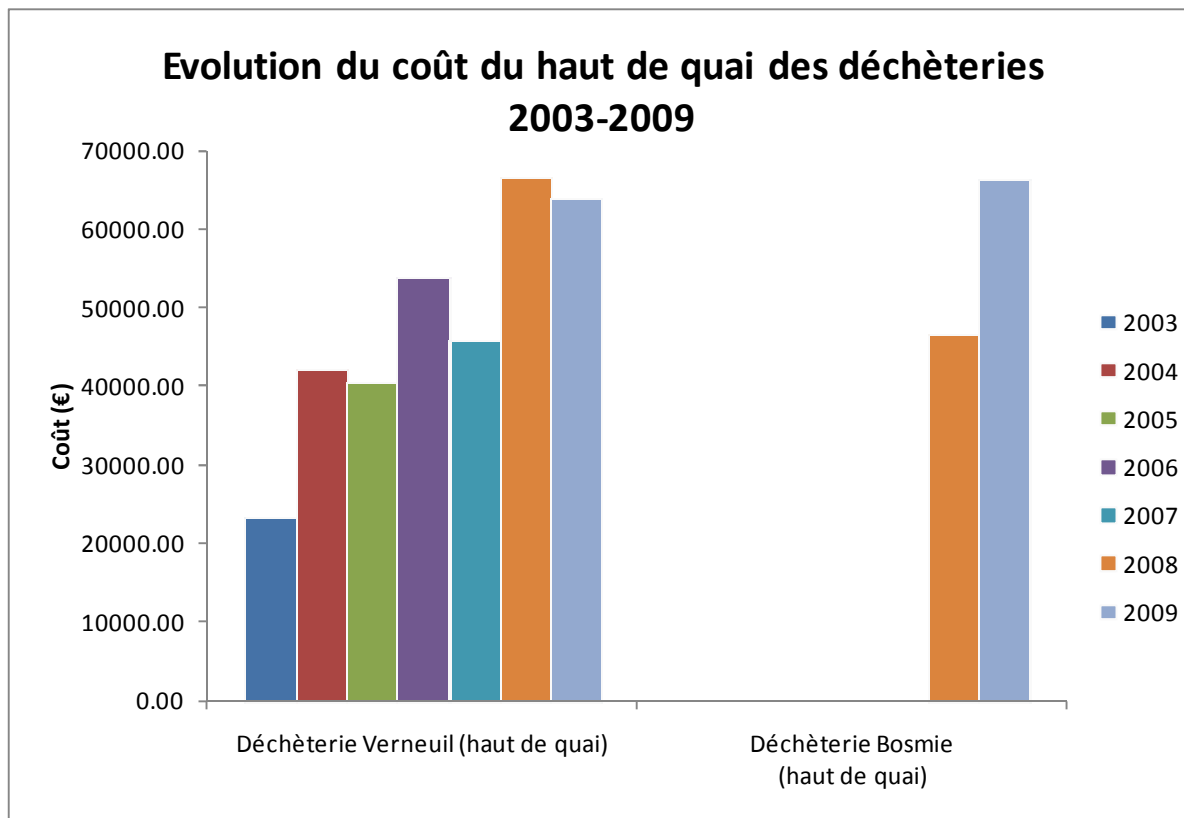
	Traitement déchèterie Verneuil (bas de quai)	Déchèterie Verneuil (haut de quai)	Traitement déchèterie Bosmie (bas de quai)	Déchèterie Bosmie (haut de quai)	Participation à la Déchèterie de Nexon	Participation à la Déchèterie d'Isle	Participation à la Déchèterie de St Cyr	TOTAL
2003	101706.00	23299.97			16962.12			141968.09
2004	95591.23	42112.18			20838.67			158542.08
2005	138831.00	40676.55			8793.63	1192.00	6430.00	195923.18
2006	167876.00	53734.63			9014.15	1 112	6380.00	237004.78
2007	209931	45996.36			9501.72	4130.00	6380.00	275939.08
2008	155132.19	66645.92	84146.81	46708.92	0.00	1250.00	1329.17	355213.01
2009	121056.5	63914.79	121056.50	66323.42	0.00	0.00	0.00	372351.21

2004-2005 : régularisation prises en compte = coût réel



Depuis la mise en place de la péréquation des coûts par le SYDED (participation par rapport au nombre d'habitants), le coût du bas de quai de la déchèterie de Verneuil-sur-Vienne était très supérieur à son coût d'exploitation réel ; aux alentours de 170 000 €. Avec l'ouverture d'un second équipement, les charges sont mieux réparties mais le nombre des rotations a nettement augmenté. La participation que le Val de Vienne verse au SYDED, à laquelle il convient de rajouter les recettes des ventes de recyclables (9 300 €) est inférieure au coût d'exploitation. (Participation déchèteries SYDED = 242 113 €, coût d'exploitation = 315 718 €)

La péréquation départementale est ainsi favorable au Val de Vienne pour le traitement des déchèteries.



L'augmentation des coûts entre 2008 et 2009 pour le haut de quai de la déchèterie à Bosmie-l'Aiguille s'explique par le fait que la déchèterie n'a été ouverte qu'à compter de mars 2008. Les remplacements durant les congés d'été à la déchèterie à Bosmie-l'Aiguille ont été réalisés par les agents du centre sportif ce qui permet de ne pas avoir de frais supplémentaires.

## 4. DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

---

### 4.1. Prévention et communication envers les usagers

Différentes actions de communication ont été menées en 2009 à destination des habitants du « Val de Vienne » :

- *Evénements et manifestations :*

**1<sup>er</sup> au 7 avril : Participation à la semaine du Développement Durable.**

Animation « je trie, tu tries, il trie,..., à l'école des déchets » et visite du centre de tri avec deux classes de CE2 de l'école primaire de Bosmie-l'Aiguille.

Animation sur la déchèterie de Bosmie-l'Aiguille avec 2 classes de 3<sup>ème</sup> de la Maison Familiale de Beynac.

**5 juin : Participation à la « chasse au dahut » sur Saint-Priest-sous-Aixe.**

Animation d'un stand sur les thèmes du tri et de la prévention déchets.

**28 novembre : participation à la semaine de réduction des déchets.**

Demi-journée d'animation sur la déchèterie de Bosmie-l'Aiguille, en partenariat avec le SYDED 87 et l'association Emmaüs, sur le thème du prolongement de la vie des objets.

- *Actions « grand public » :*

**Tournées d'évaluation « qualité tri » :**

Suivi de collecte sur 6 communes du Val de Vienne pour vérifier le contenu des bacs bleu. Travail de sensibilisation et d'information sur le tri des déchets. 97 refus de collecte.

**Juin-juillet : Promotion et distribution de composteurs :**

Sensibilisation et distribution de composteurs, en partenariat avec le SYDED 87. 104 composteurs distribués et 59 kits « comment fabriquer un composteur » et/ou « comment composter en tas »

### **Cartonnettes « Amis du tri » :**

Jointes aux journaux communautaires 7 et 8. Sensibilisation sous la forme d'une BD sur le tri et la prévention déchets.

### **« Les actus de l'Ambassadeur » :**

Mise à jour de pages interactives sur le site Internet de la Communauté de Communes, « les actus de l'ambassadeur », donnant toutes les informations utiles sur le tri, les déchèteries et sur les bons gestes nécessaires pour réduire notre production de déchets au quotidien.

### **Collecte cartouches d'encre :**

Mise en place de la collecte des cartouches d'encres sur les déchèteries communautaires, en partenariat avec la ligue contre le cancer.

#### **- Actions de proximité ciblées :**

### **Animations scolaires :**

**Mars-juin :** animation d'un module d'éducation à l'environnement « je trie, tu tries, il trie,..., à l'école des déchets » pour les écoles primaires et maternelles du territoire. 13 classes de primaires et 8 classes de maternelles ont participé à ce module d'animation, soit près de 450 enfants. 7 classes ont ainsi pu visiter le centre de recyclage.

**Décembre :** animation « je trie, tu tries, il trie, ... à l'école des déchets » à la Maison Familiale de Beynac. 2 classes de 4<sup>ème</sup>, soit 46 élèves ont participé à ce module et visité du centre de tri.

### **Habitat collectif :**

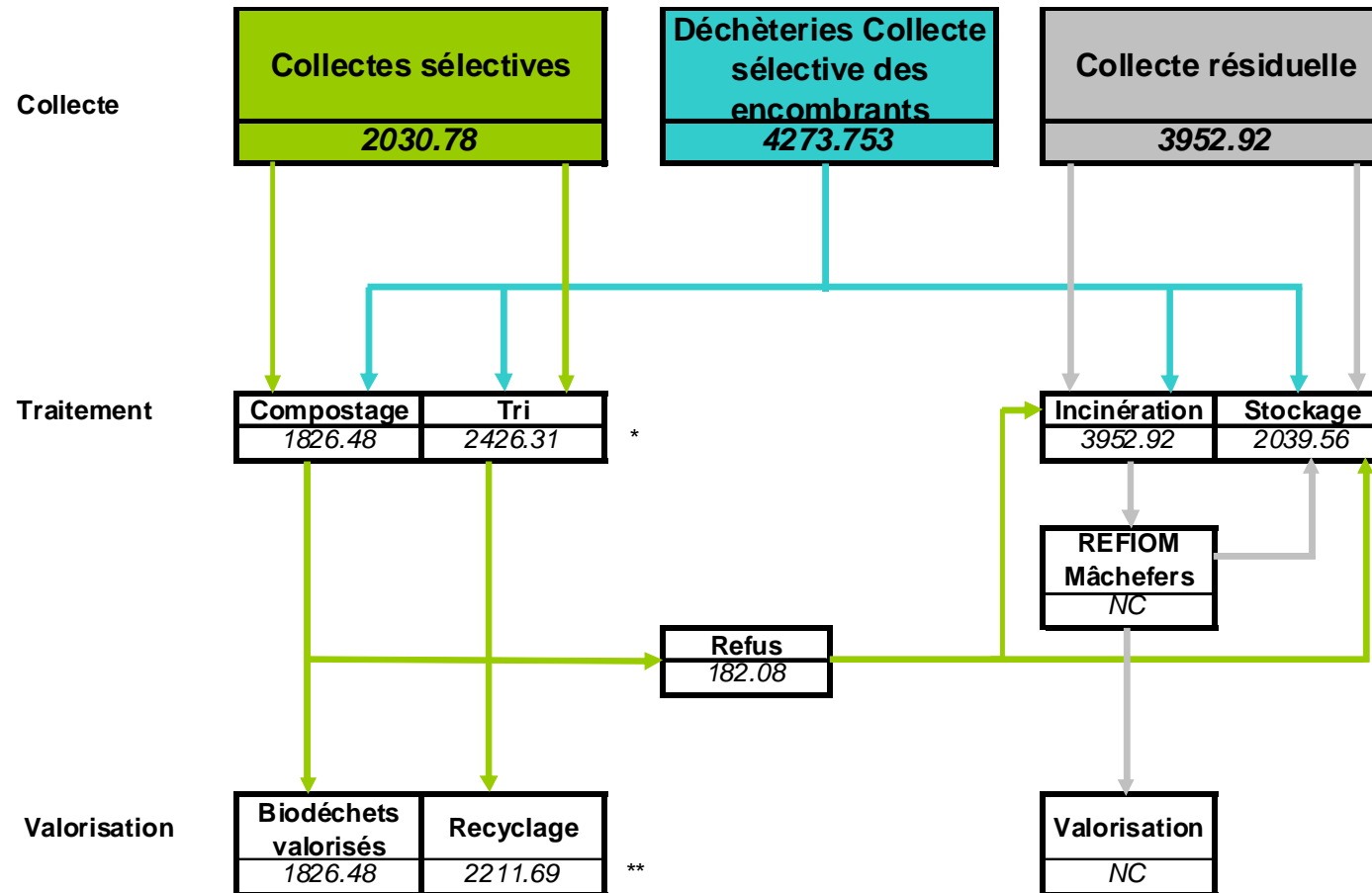
Diffusion d'une affiche A3 « bac bleu » dans les halls d'immeubles et distribution dans les boîtes aux lettres d'aide-mémoire sur le tri et d'autocollant Stop Pub.

### **Elus**

Visite du centre de tri de Limoges-Beaune-les-Mines, à destination des Elus et personnel de mairies du Val de Vienne.

## 5. SYNTHÈSE

### 5.1. Synoptique des flux pour les Déchets Ménagers et Assimilés (en tonnes)



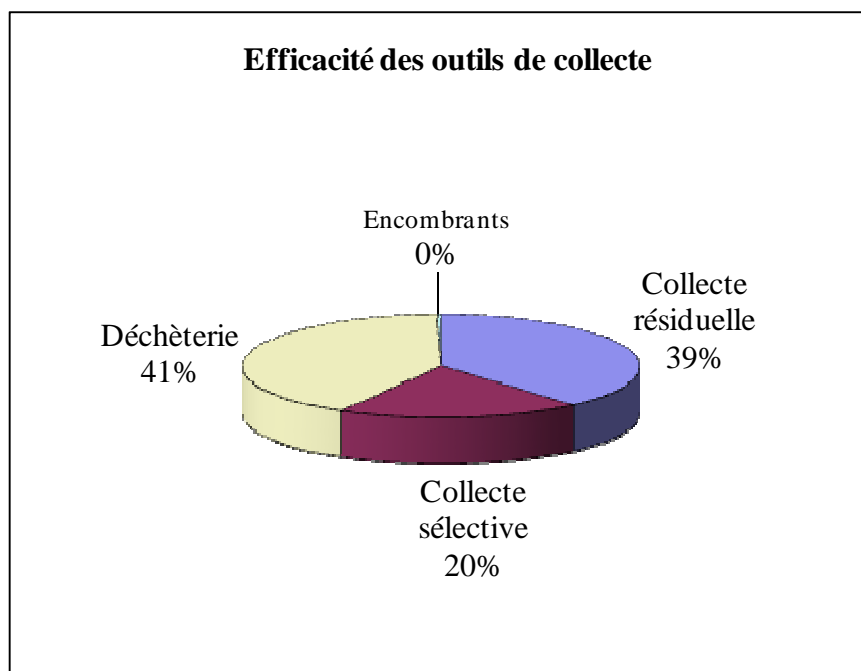
\* Tri = PS+verre+ferraille+cartons+toxiques+DEEE+huile+piles

\*\*Recyclage = Tri-Refus-toxiques

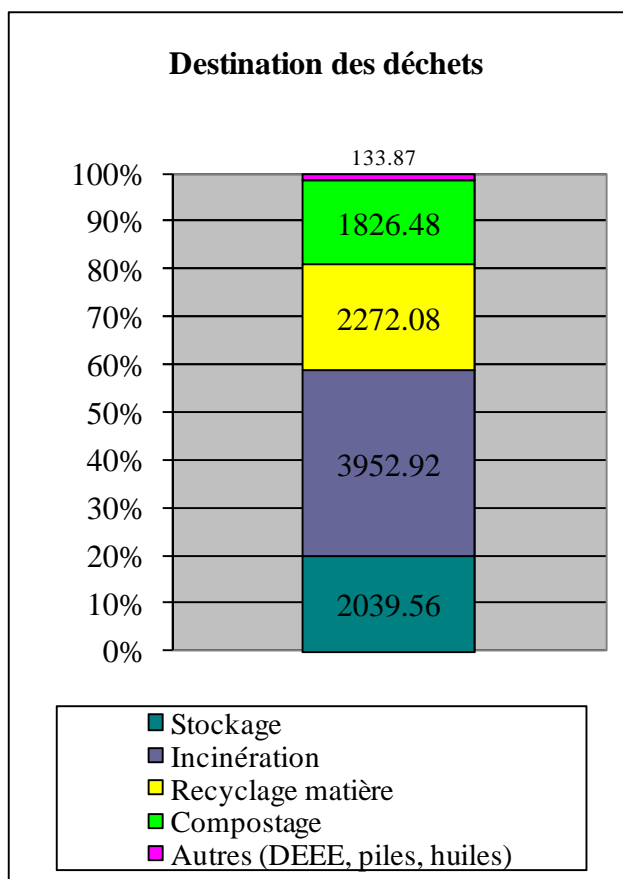
## 5.2. Principaux indicateurs

### 5.2.1. Répartition des tonnages collectés en fonction des différents outils de collecte

	Quantités collectées (tonnes)	Quantité collectée sur la part totale de déchets
	Quantités collectées par habitant (kg/habitant)	
OM résiduelles	3952.92	39%
	213.59	
Emballages ménagers	2030.78	20%
	109.73	
Biodéchets	0	0%
Déchèteries	4238.40	41%
	229.02	
Encombrants	35.35	0%
	1.91	
Total	10257.453	
	554.25	



## 5.2.2. Destination des déchets collectés



## 5.2.3. Les coûts du service (euros TTC)

Coûts (€ TTC)	
<b>Coût global du service</b>	1955623.12
<b>Coût par tonne de déchets éliminés</b>	190.65
<b>Coût élimination déchets par habitant</b>	105.67

### **5.3. Conclusion**

L'année 2009 confirme l'effort soutenu concernant le tri des déchets. Les différentes actions de sensibilisation ont permis d'améliorer la qualité du tri. Les quantités de déchets recyclables collectées restent stables et le tonnage des ordures ménagères continue à baisser (214 kg/hab/an en 2009, 218 kg/hab/an en 2008)

Cependant, en parallèle la quantité globale de déchets produits a augmenté, ce qui éloigne la Communauté de Communes du Val de Vienne des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

En 2010, des actions sur la prévention des déchets, afin de réduire la production de déchets à la source seront menées en collaboration avec le SYDED ainsi que la poursuite de l'opération de compostage domestique. Des actions spécifiques en déchèteries seront à développer en même temps que la mise en place de nouvelle filière de valorisation (bois..) et réemploi.

Afin de maîtriser au mieux les coûts de gestion des déchets ménagers des communes du « Val de Vienne » et suite à l'étude d'optimisation du bureau d'études ANTEA, le prochain marché, en vigueur à partir de février 2010, prévoira l'optimisation des circuits de collectes, la diminution de fréquence de la collecte des recyclables. La collecte des encombrants en porte à porte sera également supprimée.